



MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE  
73220

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 9  
Présents : 6  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, vendredi 6 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 26/11/2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – VILLARD Michel – POLLET Bernard

Absents : SAMSON Julien a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET  
DUPONCHEL Magali  
VILLARD Dominique

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A 35H ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE A 35H**

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire explique que compte-tenu de l'ancienneté dans le grade d'adjoint administratif de l'agent en poste, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants pour répondre aux perspectives d'évolution de carrière du personnel.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE**, la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet (35 heures) au service administratif à compter du 6 décembre 2024
- **DÉCIDE**, la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 Heures) au service administratif à compter du 6 décembre 2024
- **DÉCIDE**, de modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Grade	catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
administratif	Adjoint administratif territo	C1	1	0	TC 35 H
administratif	Adjoint administratif territo principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	0	1	TC 35 H

- **DÉCIDE, d'inscrire au budget les crédits correspondants**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Le secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

